

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160606\_02

### Séance du 6 juin 2016

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

28 mai 2016

**Date d'affichage :**

13 juin 2016

L'an deux mil seize, le six juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Marie-Paule SCHENCK.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

M. Joël ALPY a été désigné secrétaire de séance.

---

### **Objet : Attribution du marché de travaux**

Suite à l'appel d'offres lancé fin avril, M. le Maire indique que 6 entreprises ont souhaité candidater. L'ouverture des plis a eu lieu le 27 mai à 15h.

Le bureau d'études IRH a ensuite procédé à l'analyse de ces offres, en prenant en compte les critères qui avaient été définis pour la notation : 60 % pour le prix, 30 % pour la valeur technique et 10 % pour les délais.

Après lecture des offres reçues et compte tenu des prix inférieurs à l'estimation, le conseil municipal décide de retenir la variante en fonte pour le réseau de transit, qui assurera davantage de solidité et de longévité. Pour cette variante, les offres et les notes sont les suivantes :

Ent.	Prix	Note prix sur 60	Note tech. sur 30	Note délais sur 10	<b>Note totale sur 100</b>
Malpesa	149 505,00 €	58,99	27,50	7,50	<b>93,99</b>
Lacoste	151 327,50 €	58,28	27,50	7,50	<b>93,28</b>
R. Cuenot	164 985,00 €	53,46	21,75	7,50	<b>82,71</b>
Eurovia	147 484,41 €	59,80	21,75	10,00	<b>91,55</b>
SNCTP	149 675,00 €	59,22	25,75	7,50	<b>92,47</b>
Jeannin/Dole	147 500,00 €	60,00	15,75	7,50	<b>83,25</b>

Après débat, le conseil municipal décide, à la majorité, de retenir l'offre de l'entreprise Malpesa, qui a obtenu la meilleure note, par 8 voix contre 4 voix pour l'offre du groupement Jeannin/Dole.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*